



DU QUARTIER A LA VILLE DURABLE, QUELS PARTENARIATS A L'ECHELLE DES TERRITOIRES ?

SE DEPLACER EN VILLE

Axes de travail et recommandations

Se déplacer, c'est vivre, échanger, travailler, visiter, se rencontrer. Mais aujourd'hui, se déplacer, c'est trop souvent polluer. Polluer l'air : les transports terrestres et aériens sont responsables de 27 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO2). Polluer le paysage, avec des équipements routiers mordant sur la nature. Polluer la vie, avec les accidents, le bruit, les embouteillages et le stress.

Lutter contre le réchauffement climatique

1. Réduire et optimiser les déplacements

- Améliorer la connaissance globale des déplacements urbains
- Favoriser la mixité fonctionnelle dans les politiques d'aménagement urbain
- Maîtriser l'étalement urbain
- Passer de la rigidité « physique » à la proximité « numérique »
- Organiser la multimodalité

2. Trouver des alternatives à la voiture individuelle

- Diversifier l'offre de transports publics
- Développer le co-voiturage et l'autopartage
- Inciter et faciliter la marche et l'utilisation des vélos
- Remettre le piéton au centre des politiques d'aménagement

3. Acheter des véhicules propres

- Moderniser les parcs des collectivités et des entreprises du territoire
- Inciter les citoyens à renouveler leur véhicule

5. Prendre en compte les flux de transit

- Développer le transport de marchandises écologique
- Promouvoir un tourisme responsable

6. Compenser les émissions carbone liées aux déplacements

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

1. Réduire l'impact des infrastructures de transports sur la nature

- Optimiser les tracés
- Respecter ou restaurer les habitats écologiques (éviter la fragmentation)
- Former et sensibiliser les maîtres d'œuvre et d'ouvrage à l'environnement
- Assurer l'intégration paysagère des infrastructures
- Maîtriser l'éclairage artificiel des routes
- Traiter les effluents et garantir le cycle de l'eau

2. Réduire la consommation et le transport de matières premières

- Recycler et réhabiliter le revêtement « usagé »
- Réaliser des routes démontables

3. Garantir le réaménagement des carrières au service de la biodiversité

4. Réduire la production de déchets de chantiers et renforcer leur valorisation

5. Intégrer l'éco-conception dans les SMIT (Structures et Matériaux pour les Infrastructures de Transports)

6. Privilégier les traitements écologiques (entretien de la voirie, nettoyage véhicules, ...)

Lutter contre les exclusions et les discriminations

1. Renforcer l'accessibilité de tous à la voirie et aux transports collectifs

- Garantir l'accessibilité des personnes en situation de handicap
- Assurer l'accès des personnes en difficulté financière

2. Assurer un maillage fin et homogène du territoire par les transports publics

3. Favoriser l'intégration par l'emploi des personnes en grande difficulté

- Insérer des clauses d'insertion (emploi de chômeurs de longue durée) dans les marchés de construction, d'entretien et d'utilisation des infrastructures

Eduquer les acteurs au développement durable

1. Modifier les comportements du citoyen-usager (maîtrise des déplacements individuels, achat de véhicules propres, recours aux transports publics, covoiturage...)

- Organiser des campagnes d'information
- Former à l'éco-conduite
- Renforcer les instances d'échanges et de concertation sur la mobilité durable
- Mettre en place un éco-comparateur
- Transmettre une information claire et de qualité aux usagers (surtout lorsqu'il s'agit d'un trajet multimodal)

2. Mettre en place des Plans de mobilité durable dans les écoles (dans le cadre des Agenda 21 scolaire)

3. Convaincre et inciter les organisations à mettre en place des plans de déplacement (PDE)

Préserver la santé des hommes

1. Réduire les substances toxiques dans la construction des infrastructures

- Mieux évaluer les risques sanitaires des substances chimiques ou biologiques
- Améliorer l'information sur l'impact sanitaire des activités liées aux infrastructures de transports
- Réduire les expositions professionnelles aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques

2. Lutter contre les risques sanitaires liés à la qualité de l'air

- Mesurer les polluants atmosphériques liés aux déplacements
- Evaluer l'impact sanitaire et les coûts générés de la pollution atmosphérique
- Réduire les émissions de particules, liées notamment aux véhicules motorisées

3. Prévenir et réduire les nuisances sonores

- Définir une cartographie du bruit
- Mettre en place des mesures d'atténuation du bruit

4. Réduire les risques d'accident liés aux transports

- Mettre en place des mesures de réduction de la vitesse (ou de piétonisation) dans les zones résidentielles urbaines, aux alentours des écoles et des aires de jeux
-

Soutenir les filières de l'économie sociale et environnementale

- 1. Accompagner les sociétés de transports publics dans l'évolution de leur offre**
 - Former les entreprises de transport à la RSE
 - Apporter un soutien pour le renouvellement des véhicules (moins polluants, meilleure accessibilité)
- 2. Encourager le développement de nouvelles filières en lien avec la mobilité durable**
 - Soutenir les filières de transports propres (taxis verts, taxi-vélo, vélos en libre service, location de voiture propre, ...)
 - Développer le transport à la demande
 - Participer au développement de la recherche sur le transport durable (carburants alternatifs, éco-conception, véhicules hybrides, ...)
 - Accorder une plus haute priorité aux travaux de recherche épidémiologique sur la pollution atmosphérique et sonore
- 3. Renforcer les partenariats sur la mobilité**
 - Créer des groupes de travail pour renforcer l'inter-modalité entre les différents types de déplacements (publics et privés notamment)
 - Soutenir les pôles de compétitivité existants (Mov'eo, Ville et Mobilité durables, ...)
- 4. Développer un transport de marchandises alternatif à la route** (fluvial, fret ferroviaire)

Coopérer et être solidaire à l'international

- 1. Axer la coopération sur les problèmes de gouvernance, les outils de connaissance et de prospective**
 - Identifier les parties-prenantes à associer à la démarche de coopération : pouvoirs publics, administrations, autorités organisatrices de transport, entreprises locales, syndicats, ...
 - Définir les instances de dialogue, de concertation et d'éducation (transfert de savoirs)
 - Construire un référentiel d'évaluation partagée
- 2. Intégrer les composantes environnementales et sociales dans les actions de coopération**
 - Calculer l'empreinte écologique des projets de coopération sur la mobilité
 - Intégrer le développement durable dans les achats publics et privés (véhicules notamment)
 - Lutter contre la pauvreté et les inégalités
- 3. Renforcer les capacités et l'autonomie des acteurs locaux**